

T3 A13 R+1

SURFACES HABITABLES

Entrée	3.76 m <sup>2</sup>
Séjour - Cuisine	20.73 m <sup>2</sup>
Chambre 1	14.05 m <sup>2</sup>
Chambre 2	13.69 m <sup>2</sup>
SDE - WC	6.13 m <sup>2</sup>
TERRASSE	3.34 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL APPARTEMENT</b>	<b>58.36</b>

SURFACES EXTERIEURES

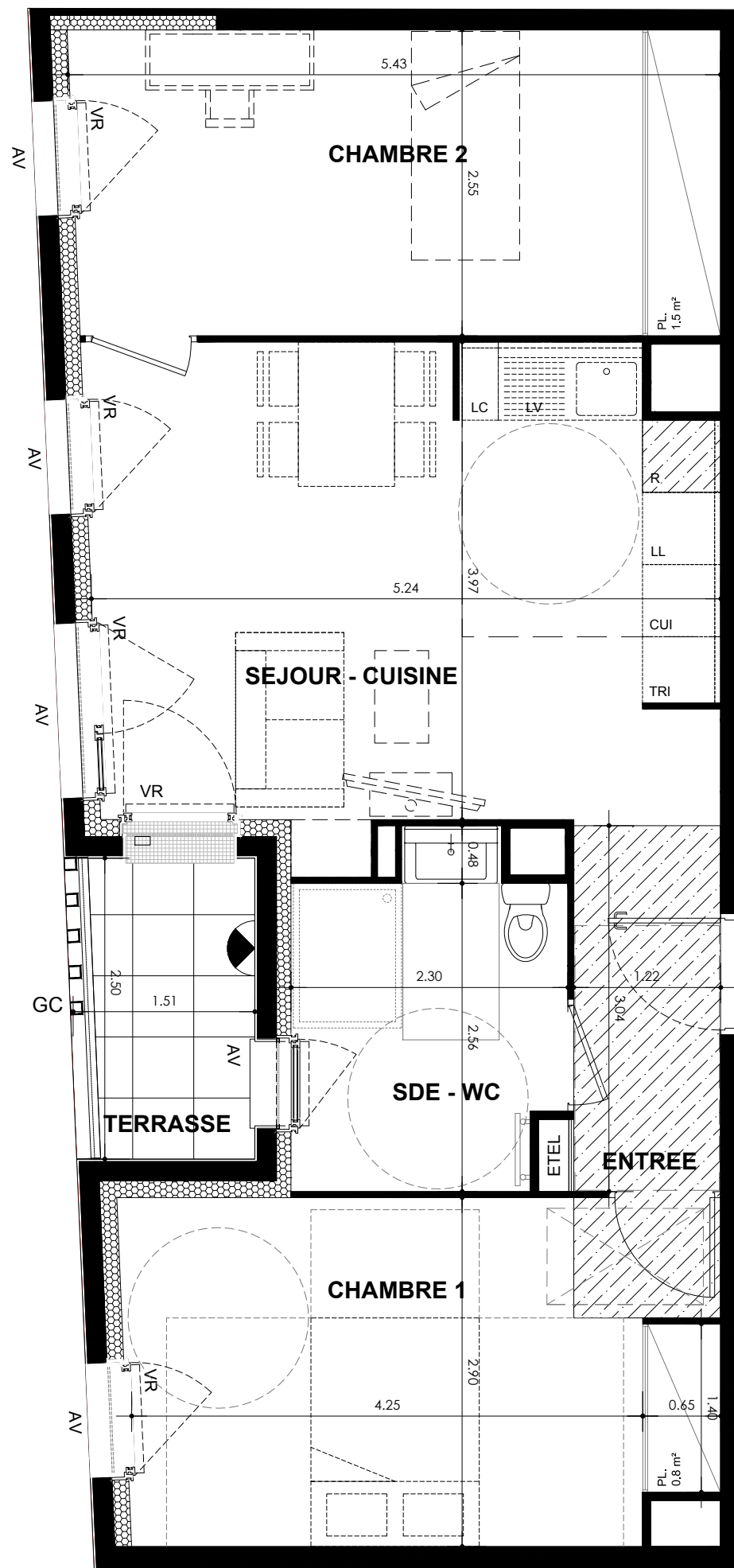
Terrasse	3.34 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL surface extérieure</b>	<b>3.34</b>

SEUILS	Int - Ext	Int - Ext	Int - Ext
	Type 1	Type 2	Type 3
LC	Volume complémentaire	ETEL	Tableau électrique
AV	Allège vitrée	VR	Volet roulant
GC	Garde-corps	VRE	Volet roulant électrique
PV	Pare-vue	TV	Prise télévision
PL	Placard	LL	Lave-linge
		SL	Sèche-linge
		LV	Lave-vaisselle
		C	Cuisson
		R	Réfrigérateur
		TRI	Tri des déchets
		RP	Robinet de puisage

LEGENDE	Retombée de poutre	Faux-plafond	Limite carrelage
	Sèche-serviette	Radiateur	Fenêtre
Applique lumineuse ext.	Gaine technique	Porte-Fenêtre	

DATE : 04/10/2019 ECHELLE : 0 1 3 INDICE : 1 3



← A13

NOTA :  
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des contraintes techniques rencontrées lors de la réalisation. Les côtes et surfaces sont données sous réserve des impératifs d'ordre technique, administratifs ou de tolérance d'exécution.  
Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. La hauteur sous soffite, faux plafond ou poutre est de 2m minimum.  
Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.  
La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.

